

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2015

Le 22 décembre 2015, le conseil municipal, légalement convoqué le 15 décembre 2015, s'est réuni à 18h45 en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 15 |
| Conseillers présents : | 8 |
| Pouvoirs : | 1 |

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, LESOURD Monique et RIAUX Xavier formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Mesdames DHOOGÉ Véronique (excusée), MENDES Frédérique (excusée), SONGEUR Sylvie (excusée – Pouvoir à Madame LESOURD Monique), Messieurs DA COSTA GOMES Alberto, GOULAY Joël (excusé), MAUDUIT Lilian (excusé), PHELIPPOT Samuel (excusé).

Monsieur Charles DÉCALOGNE a été élu secrétaire de séance.

Communications préalables :

- Madame le Maire tient à remercier les conseillers de leur présence à cette date proche des fêtes de fin d'année et durant une période de vacances scolaires : comme évoqué en fin de séance du conseil du 1^{er} décembre écoulé, le conseil était tenu de se réunir une dernière fois avant le 31 décembre au vu d'éléments financiers indisponibles alors.
- Madame le Maire fait part des compliments de plusieurs parents quant à l'Arbre de Noël qui s'est déroulé pour la 1^{ère} fois à l'espace « La Grange » : spectacle dans la salle accueillant la garderie et goûter sous le préau. Bien qu'il y ait beaucoup de manipulations à faire (déplacement du mobilier de la garderie, stockage des cadeaux à l'abri des regards...), il y a eu beaucoup de retours positifs. Elle tient également à remercier l'association Sirhaya et Madame BASSET, danseuse chorégraphe, qui a proposé le spectacle de danse « bollywood » préparé avec les enfants lors d'ateliers TAP (Temps d'Activités Périscolaires »).

L'association « Les Abeilles de La Falaise » avait également proposé son exposition-vente à la salle « La Grange » qui, si elle proposait de magnifiques réalisations, n'a pas eu le succès escompté. Cela s'explique peut-être par le fait qu'il n'y a pas eu beaucoup d'information et que l'école avait organisé son propre marché de Noël les vendredis précédents.

1. Décision modificative n° 4 – Budget primitif 2015

Madame le maire explique qu'il convient de prévoir des derniers virements de crédits aux chapitres de dépenses qui sont en dépassement pour les raisons suivantes :

- Dépenses de fonctionnement au chapitre 66 « Charges financières » : 1 000 €
 - ↳ Intérêts à régler à l'échéance du 4 novembre 2015 concernant l'emprunt contracté en 2015
 - Article 66111 – Intérêts : 1 109,59 €
 - Article 1641 – Emprunt : 15 035,35 € (section d'investissement)
- Dépenses de fonctionnement au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 16 655 €
 - ↳ Alimentation de la section d'investissement pour faire face aux augmentations de crédits nécessaires ci-dessous.
- Dépenses d'investissement au chapitre 16 « Emprunt » : 14 950,00 €
 - ↳ Capital à régler à l'échéance du 4 novembre 2015 concernant l'emprunt contracté en 2015
 - Article 66111 – Intérêts : 1 109,59 € (section de fonctionnement)
 - Article 1641 – Emprunt : 15 035,35 €

LM FXA JHC
CB
B3
CD

- **Dépenses d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations... » : 4 205,00 €**

↳ Acquisition d'un terrain non prévu au budget (opportunité suite à une 1^{ère} acquisition rue des Grands Prés).

| Section de fonctionnement - Recettes | | Section de fonctionnement - Dépenses | |
|--------------------------------------|--|---|---------------|
| | | Chapitre 011 | |
| | | Art. 60632 – Ftures petit équipement | - 1 202,00 € |
| | | Art. 61522 – Entretien de bâtiments | - 2 100,00 € |
| | | Art. 61523 – Entretien voies & réseaux | - 5 600,00 € |
| | | Art. 6232 – Fêtes et cérémonies | - 7 053,00 € |
| | | Chapitre 022 | |
| | | Art. 022 – Dépenses imprévues | - 1 700,00 € |
| | | Chapitre 66 | |
| | | Art. 66111 – Intérêts réglés à l'échéance | + 1 000,00 € |
| | | Chapitre 023 | |
| | | Art. 023 – Virement à la sect° d'investissement | + 16 655,00 € |
| | | | 0,00 € |

| Section d'investissement - Recettes | | Section d'investissement - Dépenses | |
|---|---------------|-------------------------------------|---------------|
| Chapitre 021 | | Chapitre 16 | |
| Art 021 – Virement sect° fonctionnement | + 16 655,00 € | Art. 1641 - Emprunt | + 14 950,00 € |
| Chapitre 13 | | Chapitre 21 | |
| Art. 1328 – Subventions autres* | + 2 500,00 € | Art. 2111 – Terrains nus | + 4 205,00 € |
| Chapitre 041** | | Chapitre 041** | |
| Art. 2031 – Frais d'études | + 5 400,00 € | Art. 2135 – Installations générales | + 5 400,00 € |
| | + 24 555,00 € | | + 24 555,00 € |

* Complément redevance SEY sur travaux d'enfouissement de 2012.

** Supplément à la Décision modificative n° 3 – Ecritures d'ordre

En ce qui concerne l'emprunt, Monsieur ANDRE demande pourquoi le montant viré (14 950 €) ne correspond pas à celui dû (15 035 €) : cela s'explique par les crédits encore disponibles à l'article concerné au budget, le montant budgété en début d'année étant toujours arrondi au supérieur : ainsi, l'article 1641 disposait encore de crédits permettant de ne pas être obligé d'y virer la totalité du montant nécessaire.

Délibération n° MD 646/2015 adoptée à l'unanimité.

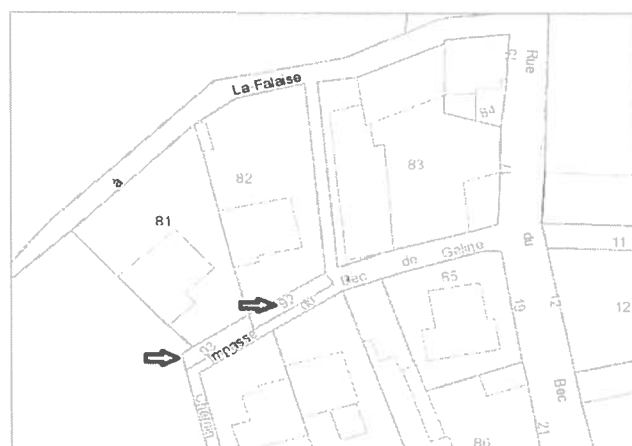
2. Acquisition des parcelles AA 92 et 93 – Impasse du Bec de Géline – Régularisation

À l'occasion de la vente de la propriété du 1 bis impasse du Bec de Géline, le notaire chargé de la vente nous a informé qu'une rétrocession à la commune de la parcelle située devant cette propriété avait été envisagée en 1992 mais non officialisée.

Après recherche, il s'avère que la parcelle voisine, située devant le 1 impasse du Bec de Géline, était dans le même cas, ces 2 parcelles formant partie de la voirie.

Il convient de régulariser ces rétrocessions en précisant les modalités de ces acquisitions :

- ▶ à l'euro symbolique,
- ▶ avec les frais notariaux à la charge de la commune.



Délibération n° MD 646/2015 adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Sente entre la rue des Grands Prés et la rue de la Source :

Une source passe dans cette sente et alimentait la propriété de Mme DAÏ PRA. Or, depuis plusieurs mois, celle-ci nous a indiqué ne plus avoir d'eau dans ses bassins et M. BELGRAND, son voisin de l'autre côté de la sente nous a indiqué que la source fuit dans la sente, la rendant dangereuse car boueuse.

Après recherche, il s'avère que cette sente est privée et qu'elle appartient à 4 copropriétaires : Mesdames et Messieurs BALIGUET, BELGRAND, KERLIDOU et L'HELIAS. La copie d'une convention relative à cette source dont bénéficie Mme DAÏ PRA nous a été remise stipulant que les copropriétaires devaient laisser le passage pour tous travaux de réparation de la canalisation de cette source au bénéficiaire qui en aurait la charge financière. Mme DAÏ PRA conteste et souhaite se renseigner auprès de son notaire à cet effet.

Se pose aussi le problème de l'entretien de cette sente (tonte...) : personne ne veut ou ne peut l'entretenir et certains nous ont indiqué vouloir l'abandonner à la commune.

Il pourrait donc être envisagé :

- d'acquérir à titre gratuit cette parcelle,
- de la sécuriser (barrières en haut et en bas pour éviter les vélos, mobylettes... dévalant la sente sur la rue des Grands Prés tels que signalé par l'un des copropriétaires qui s'inquiète d'être responsable de cette sente)
- et dévier la source vers le parc pour résoudre le problème de cette fuite, Madame DAÏ PRA ayant indiqué ne plus vouloir de la source.

Une rencontre avec tous les copropriétaires et Madame DAÏ PRA sera organisée fin janvier 2016.

- Sécurisation de la rue de l'Elizée :

Suite à la pétition de 2013, Monsieur DUMESNIL et Mme CHEVALIER continuent de solliciter un aménagement sécuritaire de la rue de l'Elizée en proposant un stationnement alterné (à noter que leur fils a failli être blessé en sortant de chez lui).

Cette rue étant mitoyenne avec la commune de Nézel, une concertation a été lancée avec le maire-adjoint aux travaux de Nézel.

Un contrôle radar demandé par Nézel a été effectué durant une semaine fin juillet 2015 indiquant des vitesses improbables au regard de l'étroitesse de la voie (un véhicule à 93 km/heure), toutefois, on constate que la plupart des véhicules roulent à plus de 30 km/heure. De plus, de visu, on s'aperçoit que les stop sont peu respectés.

Le projet de redistribution du stationnement est en cours d'étude mais fait déjà apparaître la suppression d'une place au moins alors même que cette rue pose déjà problème en matière de stationnement.

- Conteneurs à déchets rue des Ecoles :

Monsieur RIAUX signale que des poubelles sont en permanence sur le trottoir au coin de la rue des Ecoles bloquant la circulation des piétons et des poussettes.

Madame le Maire explique que ces poubelles appartiennent en fait à des riverains de l'impasse du Marais, le camion de collecte des déchets ne pouvant pas y manœuvrer ni y circuler en marche arrière, ce qui leur est interdit.

Un courrier a été adressé le 12 novembre écoulé aux riverains de l'impasse du Marais afin qu'ils rentrent leurs bacs le plus tôt après la collecte, ceux-ci ne devant pas rester sur la voie publique et empêcher la libre circulation des piétons.

- Réclamations sur la réfection de la voirie des impasses des Brissettes :

Monsieur DECALOGNE indique qu'à chaque « repas des voisins », il doit faire face à diverses réclamations dont la réfection des voiries des 2 impasses des Brissettes, les habitants exprimant le sentiment d'être oubliés ou laissés pour compte alors même que les autres rues sont refaites.

Madame le Maire indique qu'un devis avait été demandé pour diverses voiries à la société ALIO-TP fin 2013 (40 500 € TTC pour les impasses des Brissettes) mais que les finances de la commune ne lui ont pas encore permis de programmer ces travaux qui sont extrêmement onéreux. A noter que dorénavant, à compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence voirie est transférée à la Communauté Urbaine GPSO...

- Plaintes récurrentes relatives à des aboiements de chiens rue du Bec de Géline :

Faisant suite à l'intervention de Monsieur DECALOGNE concernant les demandes qu'il reçoit à chaque « repas des voisins », Madame le Maire signale que l'été dernier justement, une pétition avait semble-t-il circulé à cette occasion contre les aboiements des chiens du 49 rue du Bec de Géline et demandant à la mairie de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'été qui arrivait se passe mieux que l'année passée. Malheureusement au cours de l'été, seule l'organisatrice de cette pétition s'est plainte à nouveau des aboiements de ces chiens.

Interpellé à cet effet, habitant à mi-chemin entre cette plaignante et le 49 rue du Bec de Géline, Monsieur DECALOGNE, contacté cet été comme d'autres voisins, confirme qu'il n'a pas été dérangé, de jour comme de nuit par des aboiements intempestifs.

Le doute persiste donc quant à l'origine de ces aboiements, provenant peut-être de l'autre côté de la Mauldre comme suggéré par certains riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

FXA LRe
JAC
CB
PP
DB

Le Maire,



Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,



Charles DÉCALOGNE

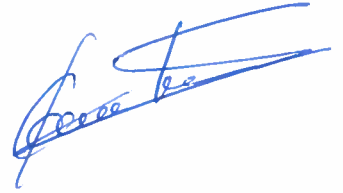
François-Xavier ANDRÉ



Corinne BLONDEAU



Jean-Marie COUTREAU



Patricia DUCLOS



Monique LESOURD



Xavier RIAUX